

## Annexe 1 : Convention F12-PS

### Fiche relative à l'opération F12-PS « Accompagnement à la scolarité »

#### 1. Finalités et enjeux

Aider les élèves du primaire et éventuellement du collège, hors temps scolaire, inscrits dans des établissements privés ou publics, à acquérir le désir d'apprendre et de valoriser leurs progrès et développer l'estime d'eux-mêmes pour mieux réussir leurs études. Proposer à ces enfants des conditions de réussite scolaire qu'ils ne trouvent pas chez eux. Outre l'aide aux devoirs, l'accompagnement à la scolarité doit notamment concourir à élargir leurs centres d'intérêts, susciter leur motivation, renforcer leur autonomie et la pratique de l'entraide et savoir utiliser les technologies de l'information.

Poursuite d'une opération en contrat de développement initiée en 2005, renouvelée en 2010, avec un taux de consommation de 100%. 130 sites d'accompagnement, pour environ 1200 enfants pour 150 accompagnateurs encadrés par une vingtaine de coordinateurs.

#### 2. Présentation technique

- Encadrement en fin de journée, après l'école, d'un groupe restreint d'élèves par un adulte référent, durant les périodes scolaires – Possibilité d'organiser de façon ponctuelle des activités le mercredi après-midi ou le samedi matin ;
- Sous marchés publics ou partenariat avec les communes (caisse des écoles);
- Contrôle par la Direction de l'éducation.

#### 3. Plan de financement

Coût conventionné : 191 989 200 F CFP (1 608 869,50 €).

	Cout total	Part Etat		Part province Sud	
		Montant	%	Montant	%
€	1 608 869,50	1 206 652,12	75	402 217,37	25
FCFP	191 989 200	143 991 900		47 997 300	

#### 4. Calendrier de réalisation de la part Etat

	2021	2022	Total
€	603 326,06	603 326,06	1 206 652,12
FCFP	71 995 950	71 995 950	143 991 900

#### 5. Impacts attendus

- CDD à temps partiel annuels de 130 à 150 accompagnateurs. Contrat trisannuel à temps plein de 18 coordonnateurs du dispositif.
- La prise en charge des jeunes scolaires après l'école rassure et reconforte les parents salariés. Les effets positifs de cet encadrement sur le comportement des enfants en classe aident les maîtres.
- L'éveil à la protection de l'environnement est l'un des domaines d'ouverture de l'accompagnement à la scolarité sur le monde.
- Favoriser chez l'enfant le goût de l'apprentissage.